

Prime de Partage de la Valeur : une annonce qui ne doit pas masquer la réalité !

La Direction annonce une prime exceptionnelle... mais à quel prix ?

Le 18 février, la Direction a annoncé l'attribution d'une **Prime de Partage de la Valeur « Lead the Future »**, motivée par les bons résultats du plan stratégique sur les trois dernières années. Après discussions avec les organisations syndicales, la prime a été revalorisée :

- **1 400 € bruts** pour les salariés dont la rémunération annuelle est inférieure ou égale à 40 000 € (base temps complet)
- **1 200 € bruts** pour les salariés au-delà de 40 000 € (base temps complet)

Les modalités précises seront communiquées à partir de juin.

Derrière la prime, une baisse de la participation et de l'intéressement !

La Direction reconnaît elle-même que cette annonce intervient alors que la **participation** et, pour plusieurs entités, l'**intéressement** sont en baisse par rapport aux années précédentes.

Concrètement, cela signifie que cette année, les salariés perdront en moyenne 1 750 € (participation + intéressement), alors que la prime exceptionnelle proposée varie entre 1 200 € et 1 400 €.

Résultat : la perte est supérieure au gain !

Prime ou salaire : ce n'est pas la même chose !

- **Une prime, c'est ponctuel** : elle ne compte pas pour la retraite, ni pour la Sécurité sociale.
- **Aucune cotisation sociale** : pas de droits nouveaux pour les salariés, ni pour la solidarité nationale.
- **Aucun effet sur le salaire futur** : la prime ne sera pas prise en compte dans le calcul de votre retraite.

1 400 € de prime = 0 € pour votre retraite !

À l'inverse, une augmentation de salaire, même de 100 €, c'est :

- Un revenu garanti chaque mois,
- Pris en compte pour la retraite,
- Versé sur toute la carrière.

Pourquoi la Direction préfère les primes ?

Parce qu'elles coûtent moins cher à l'entreprise et ne créent pas de nouveaux droits pour les salariés.

Moins de salaires, plus de primes, moins de cotisations, moins de droits sociaux !

La vraie reconnaissance du travail, c'est le salaire !

Pour la CGT, la reconnaissance du travail passe par des **augmentations de salaire** :

- Une prime, c'est une fois.
- Un salaire, c'est tous les mois, toute la carrière.

La vraie question :

Pourquoi Orange peut-elle trouver 1 400 € pour une prime exceptionnelle, mais rien pour les augmentations salariales lors des NAO ?

Ensemble, exigeons la reconnaissance de notre travail par des augmentations de salaire !

Pour toute question, contactez vos représentants CGT Orange.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
(facultatif) Téléphone perso : pro :
Grade/ Classification : Métier :
Service/Bureau (nom et adresse) :

